

Administration fédérale
des contributions

D 3.F.52/H - MG/ha

26.8.76

CE

puis de la bonne

Bref compte rendu

d'une réunion d'information du 24 août 1976 à 10 heures
concernant les difficultés de l'industrie suisse en France

Berne, Eigerstrasse 61

Participants: voir liste de présence en annexe

Présidence: M. Kurt Locher, Directeur de l'administration fédérale
des contributions

1. Origine de la réunion

Les difficultés rencontrées par l'industrie suisse en France ont fait l'objet de diverses interventions au niveau politique: en avril 1975 entre MM. Chevallaz et Fourcade, en mai 1975 entre MM. Brugger et Fourcade, en juin 1975 par la remise d'un aide-mémoire aux Ministères français des finances et des Affaires étrangères, en mai 1976 entre MM. Graber et Sauvagnargues et en juin 1976 entre MM. Chevallaz et Fourcade. A la suite de cette dernière réunion, il a été suggéré du côté français que M. Chevallaz propose par écrit à son collègue français une réunion au niveau des hauts fonctionnaires pour examiner ces problèmes. Avant de prendre cette initiative, le Chef du Département fédéral des finances et des douanes souhaitait obtenir l'avis des milieux industriels suisses. Tel est le but de la présente réunion.

Du côté de l'industrie, on rappelle que les difficultés se situent dans trois secteurs qui sont, par ordre d'importance: le contrôle des prix, la fiscalité et le contrôle douanier.

2. Contrôle des prix

Aucune hausse générale du prix des médicaments n'a été autorisée depuis des années en dépit de l'inflation importante que connaît la France; ce sont au contraire des baisses autoritaires qui ont été imposées. L'origine de cette situation doit être recherchée dans le déficit considérable de la sécurité sociale française et la volonté des autorités françaises (Ministère des fi-

nances notamment) d'éviter à tout prix un gonflement de ce déficit. Des considérations de politique intérieure française jouent également un rôle important. Fondamentalement, l'Etat français n'observe plus les règles du jeu de l'économie de marché alors que l'industrie les respecte, d'où un hiatus. Il faut encore préciser que l'industrie suisse ne peut guère compter sur un appui des autres industries pharmaceutiques étrangères en France, soit parce qu'elles ne peuvent ou ne veulent pas intervenir au plan administratif ou politique pour diverses raisons (Allemagne, Grande-Bretagne), soit parce qu'elles ne subissent pas les mêmes préjudices que l'industrie suisse (Etats-Unis). Quant à l'industrie française, elle est indirectement privilégiée par l'octroi des meilleurs prix possibles, des autorisations administratives pour le lancement de nouveaux produits, etc.

L'industrie suisse ne dispose que de possibilités limitées d'intervention en France. Une première difficulté résulte du fait que plusieurs Ministères français sont impliqués dans cette question qui ne sont pas toujours d'accord entre eux: Santé, Industrie, Finances. Une collaboration avec les autres industries pharmaceutiques étrangères implantées en France n'est guère possible comme on vient de le voir, de telle sorte que la Suisse est isolée. Si certains projets actuellement à l'étude devaient voir le jour qui consistent à autoriser des augmentations de prix pour les entreprises qui investissent un certain pourcentage de leurs chiffres d'affaires en France, on pourrait certes invoquer une discrimination contraire au traité de Rome et au traité d'association entre la Suisse et les Communautés européennes, mais ce grief ne peut actuellement guère être soulevé.*) En définitive toutefois, les possibilités des milieux privés sont très limitées, ainsi que l'ont montré encore récemment les résultats décevants de l'entrevue entre MM. von Planta et Dunant et le Ministre de l'industrie d'Ornano. C'est pourquoi l'industrie en est réduite à demander un appui politique ou diplomatique des autorités suisses. De l'avis de divers participants, des mesures de rétorsion à l'égard des produits français en Suisse et des filiales suisses de sociétés françaises (automobiles p.ex.) devraient être envisagées sur le plan fiscal notamment. Simultanément, des pourparlers directs avec des représentants de l'administration française sont nécessaires.

Du côté de l'administration, on est peu enclin à organiser des mesures de rétorsion; le peu de possibilités offertes par la législation suisse et le contrôle des tribunaux d'une part et un effet "boomerang" possible d'autre part font qu'une telle politique est déconseillée. On est prêt en revanche à parler avec les Français. Mais il fait bien reconnaître que ces interventions ne peuvent guère servir qu'à arrondir les angles. C'est malgré tout les principaux intéressés, c'est-à-dire les investisseurs suisses, qui sont le mieux placés pour faire quelque chose.

*) Il y a encore la possibilité d'intervenir indirectement par la DATAR qui a tout intérêt à ce que de bonnes relations existent encore les autorités françaises et l'industrie suisse puisqu'elle recherche des investissements suisses en France. Une nouvelle réunion organisée par la DATAR aura lieu le 27 octobre prochain à Lausanne.

3. Fiscalité

Des solutions pragmatiques sont encore possibles par pourparlers directs entre les sociétés et les fonctionnaires français du fisc. Ce qui serait souhaitable serait une solution globale pour l'avenir. On s'inquiète par ailleurs des conséquences de la nouvelle loi française concernant le renversement du fardeau de la preuve. L'appui de l'administration suisse est souhaitée dans ces deux domaines.

Du côté de l'administration, on se réfère aux résultats positifs obtenus dans le domaine fiscal ces derniers temps et on est prêt en cas de nécessité à intervenir dans le cadre de la convention franco-suisse de double imposition, mais de telles interventions devraient être demandées en toute dernière extrémité. Tant que des accords sont possibles par discussions directes avec l'administration française, cela est bien préférable car des interventions administratives à trop haut niveau risquent de provoquer une réaction de dépit des fonctionnaires court-circuités; les arguments que l'administration peut faire valoir sont également limités. Des interventions de l'administration fédérale ne sont en outre possibles que dans des cas concrets.

4. Problèmes douaniers

L'administration française dispose de larges possibilités et elle intervient non seulement contre les sous-facturations, mais contre les sur-facturations. Elle fonctionne dans ces cas comme un organe du contrôle des changes. C'est surtout l'industrie pharmaceutique qui est touchée.

(On reconnaît du côté de l'administration fédérale l'arbitraire de l'administration française des douanes, mais la Suisse est mal placée pour faire la leçon car elle dispose d'une législation douanière très particulière également. On est néanmoins prêt à discuter; les fonctionnaires français des douanes ne sont certainement pas hostiles à la Suisse et on a pu entendre au contraire des déclarations apaisantes récemment sur la Suisse. Pour des pourparlers avec des Français toutefois, il est nécessaire de disposer d'un dossier très bien documenté. Des chances certaines existent d'une amélioration de la pratique.

5. Procédure à suivre

On reconnaît la nécessité de préparer de manière détaillée les pourparlers qui pourront avoir lieu avec diverses autorités françaises. Avant donc que M. Chevallaz ne propose formellement une rencontre à son collègue français, un dossier doit être préparé soigneusement. La Société suisse des industries chimiques s'occupera de réunir les éléments dans un dossier unique qui sera remis aux divers services intéressés de l'administration fédérale et de proposer quelques représentants des entreprises qui pourront accompagner les fonctionnaires suisses dans leurs pourparlers avec leurs collègues français. Des contacts seront maintenus par l'industrie avec la Division du Commerce (questions des prix), l'administration des douanes et celle des contributions. Ces préparatifs devraient être achevés d'ici la fin de l'année, date à laquelle le Chef du Département des finances et des douanes pourra

prendre contact avec son collègue français. Les pourparlers avec les autorités françaises seront conduits:

- a. pour les questions de contrôle des prix, par la division du commerce;
- b. pour les questions de fiscalité, par l'administration fédérale des contributions dans le cadre de la procédure amiable prévue par la convention de double imposition avec la France;
- c. pour les questions de douanes, par l'administration fédérale des douanes.

Annexe: Liste des participants

Liste des participants
à la réunion du 24 août 1976

MM. M. Berger	Roche
Dr. A. Hartmann	"
E. Junod	"
Dr. A. Krauer	CIBA-GEIGY
Dr. J. Lanz	"
R. von Werdt, Fürsprech	"
Dr. A. Burckhardt	Sandoz
Dr. H. Glättli	"
Dr. M. Link	Société suisse des industries chimiques
A. Herzog	Interpharma
J. Huber	Interfood
Dr. Th. Faist	Holdings industrielles
Dr. F. Ebner	Vorort
Ch. Lenz	Administration fédérale des douanes
L. Georges	Division du commerce
M. Lusser, Fürsprech	" "
C. Caratsch	Département politique
J. Hulliger	" "
Dr. K. Locher	Administration fédérale des contributions
Dr. M. Widmer	" "
G. Menétrey	" "